



COMPTE RENDU
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
CODEP EPGV 78

Samedi 4 février 2023 à Saint-Nom-la-Bretèche

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de l'AG du 27 novembre 2021 Vote n°1

Rapport moral 2021 - 2022 Vote n°2

Rapport d'activités 2021 - 2022 et projets en cours Vote n°3

Rapport financier 2021 - 2022 - Actualisation Budget 2022-2023 Vote n°4

**Budget prévisionnel - Saison 2023-2024
Et Désignation des vérificateurs aux comptes** Vote n°5

**Appel à candidatures pour rejoindre le Comité Directeur, une
Commission**

Élection des membres au Comité Directeur du CODEP 78 Vote n°6

Assemblées Générales du COREG EPGV IDF et de la Fédération

Questions diverses

Parole à nos invités

Clôture de l'AG

N°	Nom de l'association	Nombre de Licences	Nombre de Voix	Présent - Pouvoir
3	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE VELIZY	512	13	Présent
4	GV MEULANAISE	93	4	Présent
5	AMICALE LAIQUE DE LIMAY GV	106	5	Présent
6	VERSAILLES SAINT LOUIS JOIE ET SANTE	63	4	
11	VITAL GYM LES MUREAUX	443	11	Pouvoir
12	ASS GV DE BONNIERES	149	5	Pouvoir
13	CAMV MOVE	208	7	Présent
14	GYMFORME SAINT NOM 78	314	9	Présent
17	SPORT SANTE BIEN ETRE PORCHEFONTAINE	425	11	Présent
19	SAINT REMY LES CHEVREUSE	367	10	Pouvoir
20	A.S. MANTAISE G.V.	123	5	Présent
22	G.V. MAUREPAS	564	13	Présent
23	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE CELLOISE	262	8	Présent
24	ASOCIATION GYM MARCHE RAMBOUILLET	450	11	Présent
25	DETENTE SARTROUVILLOISE	920	17	Présent
26	G.V. D'ANDRESY	206	7	Pouvoir
27	GV DU PAYS HOUDANAIS	137	5	Pouvoir
28	ASSOCIATION G.V. VICINOISE	392	10	Présent
30	UNION SPORTIVE MAULOISE GV -RP	104	5	Présent
31	GV DES LOGES EN JOSAS	45	3	
35	ELLES ELANCOURT	87	4	Présent
39	GV ORGERUS	52	4	Présent
43	VITA' GYM ET SPORT NATURE BEYNES	268	8	Présent
44	TRIEL CHANTELOUP GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	223	7	Présent
45	MJC GV CONFLANS STE HONORINE	227	7	Pouvoir
48	ASS GV DE LIMETZ VILLEZ	0	0	
52	ES GV MAGNANVILLE	73	4	Présent
55	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE PLAISIR	311	9	Présent
56	SONCHAMP SPORT ET RENCONTRE	38	3	
65	GYM VOLONTAIRE DE JAMBVILLE	23	3	Présent
72	LES ESSARTS LE ROI AGSE GV	311	9	Présent
78	AMICALE SPORTIVE BONNELLOISE	71	4	
82	GV DE SAULX MARCHAIS	54	4	Pouvoir
83	GUYANCOURT AMICALE LAIQUE	63	4	
84	GUYANCOURT ACCUEIL	231	7	Pouvoir
87	LE MESNIL St DENIS ASMD	75	4	Pouvoir
89	AUBER ENERGY	136	5	Présent
91	GV ADULTES DE GARGENVILLE	32	3	Pouvoir
101	ASSOCIATION SPORTIVE DE NEZEL	22	3	Présent
102	GYM ROSNY SUR SEINE	0	0	Présent
103	ON BOUGE AU MESNIL	282	8	Présent
104	ASSOCIATION GANT D'OR	0	0	
105	LES ATELIERS SOPHROLOGIES GYM BIEN ETRE	18	2	
109	ENERGYM ST CYR L ECOLE	113	5	Présent
111	7 MARES G.V.	184	6	Présent
117	VIVRE A LA CLEF ELANCOURT	63	4	
118	ASS RESIDENTS DES GATINES PLAISIR	95	4	Présent
122	EPONE EDUCATION PHYSIQUE POUR TOUS	117	5	Présent
123	SPORTS LOISIRS SENIORS MAUREPAS	376	10	Pouvoir
124	GV LES CLAYES SOUS BOIS	244	7	Pouvoir



N°	Nom de l'association	Nombre de Licences	Nombre de Voix	Présent - Pouvoir
133	GYM VOLONTAIRE EPISCOMONTOISE	14	2	Pouvoir
134	GYM A POIGNY	11	2	
138	MAREIL GV	97	4	Présent
140	AS LOUVECIENNES GV	239	7	Présent
157	ACTIVITE SPORT EDUCATION GUYANCOURT	3	1	Pouvoir
163	SPORT SANTE VERSAILLES	469	12	Présent
164	ELANFORME	297	8	Pouvoir
165	AVANCER EN AGE SANS VIEILLIR MEULAN	2	1	Présent
166	LES PETITES RAINETTES	95	4	Pouvoir
167	BIEN ETRE ATTITUDE BOUGE AUTREMENT	10	1	
168	ASS DE GYMNASTIQUE DE THOIRY	66	4	
169	MARCHE NORDIQUE BIEN ETRE 78	128	5	Pouvoir
170	FULL'FORM AUBERGENVILLE	0	0	

50 Associations présentes ou représentées sur les 63 affiliées.

Le nombre de voix est de **326** sur 357

LE QUORUM EST ATTEINT

I. Approbation du compte rendu de l'AG du 27 novembre 2021

Vous avez été toutes et tous destinataires du compte rendu de notre Assemblée Générale qui s'est tenue le 27 novembre 2021.

Celui-ci a été envoyé le 17 décembre 2021, par courrier électronique, à tous les Dirigeants de nos 63 Associations. Ce compte rendu est également consultable sur le site internet du Comité Départemental.

Pas de demandes de modifications, de remarques, de questions.

Vote n° 1 : 326 voix "Pour"
Le compte rendu d'AG du 27 novembre 2021
est approuvé à l'unanimité.

II. Rapport moral 2021-2022

Brigitte GIFFARD, Présidente du Comité Départemental EPGV 78, accueille et remercie de leur présence tous les dirigeants des associations EPGV du département et leur souhaite la bienvenue.

" Bonjour à vous toutes et tous, dirigeants, animateurs, salariés du CODEP 78 et invités, merci pour votre présence.

D'abord, nous tenons à remercier les invités qui prendront la parole tout à l'heure :

- Le Comité Régional d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire (COREG EPGV) Ile de France, organisme de formation Fédéral représenté ce jour par Mehdi Vigneron, nouveau Conseiller Technique Régional (il anime les rendez-vous mensuels du dirigeant, prochain RDV le 14/02 sur les subventions) et sa présidente, Catherine



Amoudry , excusée ce jour.

- Le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines (CDOS 78), représenté par mon époux Monsieur Jacques Giffard.

Enfin, nous remercions la présence de Madame Bardeille Christelle de la municipalité de Saint-Nom-La-Bretèche et de Madame Barbaro, Présidente de l'association qui nous accueille.

Je tiens à remercier et vous présenter l'équipe du CODEP EPGV 78 composé du Comité Directeur avec Danielle, Joseph, Martine, Myriam, Jocelyne et moi-même et des salariés Didier, Florence, Karine et Marthe.

La dernière saison 2021-2022 a vu redémarrer l'ensemble de nos activités physiques au sein des clubs EPGV. C'est la volonté de vous tous, de nous tous qui l'ont permis. Même si la route est encore longue, le nombre des adhérents est en progression (+ 18% en 2021-2022 par rapport à la saison 2020-2021 et sûrement d'avantage en 2022-2023).

Beaucoup souhaitent à nouveau pratiquer dans une ambiance conviviale des activités physiques adaptées à leur niveau et nécessaire à leur bien être physique et moral.

Le monde associatif et sportif retrouve enfin une nouvelle vitalité grâce à votre volonté, votre engagement en tant que bénévoles porteurs d'idées innovantes et motivantes !

Comment pouvoir amplifier ce mouvement ? Comment redonner l'envie de s'investir et d'y trouver du plaisir ?

N'ayons pas peur car c'est tous ensemble que nous trouverons des solutions pour relancer ce système où solidarité et partage sont des valeurs nécessaires pour renforcer la lutte contre la sédentarité à tous les âges !

Grand merci à vous tous pour tout ce que vous donnez, dirigeants, bénévoles, animateurs sportifs, salariés et partenaires !

Vous pouvez compter sur le réseau de la FFEPGV et ses partenaires pour répondre à vos besoins dans des domaines comme :

- **L'accompagnement** : conseils et aides personnalisés du Codep 78 par des rencontres individuelles ou collectives et des permanences physiques et téléphoniques;
- Le **juridique** : Codep 78 et la fédération;
- Le **matériel pédagogique** : Gévédit, la centrale d'achat EPGV et le matériel que vous pouvez emprunter au Codep 78;
- La **communication** : Codep 78 et Gévédit;
- La **formation** professionnelle et des bénévoles avec le Comité Régional IDF mais aussi le Codep78;
- L'**événementiel** : Comité Régional IDF «Fit & Fun» et Codep 78 «L'Yvelinoise»;
- Le **numérique** : de nombreux outils en ligne accessibles sur le site ffepgv.fr.

Nos projets :

- Renforcer et renouveler l'équipe bénévole du Codep 78;



Nous avons grand besoin d'aide en trésorerie et en communication et besoin d'un médecin référent...

- Relancer les rencontres Multi-associations au Codep 78 ou dans vos associations pour partager vos expériences;
- Organiser des événements conviviaux avec des dirigeants et des animateurs;
- Participer à vos AG, si vous le souhaitez pour intervenir sur des sujets précis;
- Relancer les stages techniques animateurs en demi-journée;
- Relancer les stages dirigeants en fonction de vos attentes;
- Valoriser les clubs qui se développent.

Je vous remercie."

Brigitte Giffard, Présidente du CODEP 78

Vote n° 2 : 326 voix "Pour"

Le rapport moral 2021-2022 est approuvé à l'unanimité.

III. Rapport d'activités 2021-2022 et projets en cours

Effectif au niveau du département des Yvelines - Saison 2021-2022 :

Pour la saison 2021-2022, dans notre département des Yvelines, le nombre de licences réparties dans les 64 associations, était de :

- **11 619** licences prises dans vos associations par les adhérents dont 354 Enfants, 243 Dirigeants et 30 licences Tremplin (licence à 10€ au 1er mai sous condition d'attribution).
- **4** licences collectives PSP (60 pratiquants) « politique sociale et partenariale », pour des cours dispensés en maison de retraite, en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), en foyer logement et **4** licences collectives (60 pratiquants) « développement ».

En fin de saison sportive 21-22, le CODEP 78 comprend 64 associations dont :

- 2 associations de 0 adhérent
- 12 associations de 1 à 50 adhérents
- 14 associations de 51 à 100 adhérents
- 22 associations de 101 à 300 adhérents
- 11 associations de 301 à 500 adhérents
- 2 association de 501 à 800 adhérents
- Et 1 association de plus de 800 adhérents

L'Association comprenant le plus d'adhérents est Sartrouville avec 920 adhérents.

Par rapport à l'année précédente, nous avons perdu 3 associations(Anim GV Elancourt, Age d'Or Chevreuse, USSA St Arnoult). Nous n'avons pas accueilli d'association nouvellement affiliée.

Au 31 août 2021, lors de la précédente saison, nous avons enregistré 9 840 licenciés.



Effectif au niveau de la région Ile de France - Saison 2021-2022 :

Nous notons 47 461 pratiquants licenciés se répartissant comme suit :

- 46 696 licences individuelles réparties dans 350 associations dont 809 éducateurs sportifs et 1 303 Dirigeants.
- 51 Licences collectives comprenant 29 licences Politique Sociale et Partenariale, 22 licences Développement, 0 licence Familles Rurales.

Effectif au niveau national - Saison 2021-2022 :

- La FFEPGV : 1^{ère} fédération sportive non compétitive et la 7^{ème} fédération tous sports confondus.
- 371 597 pratiquants licenciés ont été enregistrés, soit 357 937 licences individuelles dont 6 655 éducateurs sportifs.
- 4 929 affiliations d'Associations sportives sur le plan national.

13 Comités Régionaux et 95 Comités Départementaux permettant aux dirigeants de clubs et aux animateurs de disposer d'un puissant réseau de compétences techniques et interrelationnelles.

Rapport administratif - Saison 2021-2022: Fonctionnement du CODEP EPGV 78

Votre Comité Départemental EPGV 78 est une structure déconcentrée de la Fédération Française d'Éducation Physique et Gymnastique Volontaire (FFEPGV) est une association régie par la loi du 1er Juillet 1901.

La valeur ajoutée de votre Comité Départemental :

- Aide juridique et médiation en cas de litige;
- Aide à la gestion administrative;
- Information régulière sur l'évolution de la législation;
- Permanence téléphonique les mardis et vendredis;
- Proposition et organisation pour les animateurs/éducateurs sportifs de formations continues de qualité à coûts modérés;
- Organisation et offre aux dirigeants de formations gratuites sur des thèmes variés pour faciliter et améliorer le fonctionnement et la gestion de l'association;
- Prêt de matériel pédagogique, technologique (vidéoprojecteur, PC portable, écran de projection) et différents supports de communication (banderoles, affiches);
- Accès à sa bibliothèque : prêt d'ouvrages;
- Organisation de « rencontres inter-associations »;
- Rédaction et transmission de différentes publications destinées à vous informer et vous conseiller et mise en ligne sur son site : <https://www.codepepgvyvelines.com>.

Le Comité Directeur est composé de 6 bénévoles qui se sont réunis plusieurs fois. Ont également eu lieu 4 réunions du Bureau et 7 Comités Directeurs en présentiel et d'autres réunions en visio conférence.

Le **Contrat d'Engagement Républicain** a été signé par notre présidente Brigitte Giffard lors d'une décision au Comité Directeur du 17 mai 2022.



Le Contrat d'Engagement Républicain est une création de la loi du 24/08/2021, confortant le respect des principes de la République.

L'objectif du gouvernement par la création de ce contrat est de s'assurer que de l'argent public ne soit pas versé à des associations qui contreviendraient aux valeurs de la République.

Toutes les associations sont concernées par la souscription de ce contrat dès lors qu'elles souhaitent bénéficier d'un agrément ou de subventions publiques.

Le Contrat d'Engagement Républicain est consultable à la demande au Codep78 et sur notre site internet.

Les salariés :

- Didier Marchessaux, Responsable Technique, Administratif et de Développement, Poste à temps plein.
- Marthe Hidier, Assistante administrative, Poste à temps partiel de 20 heures, réparti sur 3 jours (lundi, mardi, vendredi).
- Florence Devillers, Responsable administrative de l'association 7 Mares GV et Agent de développement. Poste à temps partiel sur 2 jours (mercredi et jeudi)
- Karine Doucet-Ferru, chargée du développement Seniors. Poste à temps partiel à raison de 10 heures par mois.

Rapport d'activité des commissions de la saison 2021-2022:

En règle générale, nombreuses activités ont été suspendues ou reportées. Les commissions ont fonctionné au ralenti avec moins de membres bénévoles.

1) Commission Administration - Danielle Hatrait, responsable

Les réponses à vos questions et à vos demandes ont été faites au fur et à mesure de leur arrivée au Comité Départemental où par Danielle Hatrait directement.

2) Commission Communication

Le Mémento de la saison 2022-2023, élaboré entre avril et juin 2022, a été envoyé aux associations par voie électronique le 27/06/2022.

Envoi par courrier d'1 exemplaire par association le 04/07/2022.

Il est disponible sur simple demande et se télécharge sur notre site internet.

Des Brèves ont été transmises aux Dirigeants des associations pendant la saison en fonction de l'actualité.

Le Site Internet créé en juin 2021 est consultable avec l'adresse :

<https://www.codepepgvyvelines.com>

Créé avec des menus clairs et une navigation facile. Il est à consulter régulièrement pour y trouver de nombreuses informations sur notre structure, notre équipe, nos activités.

Les offres d'emplois des associations y sont régulièrement mises à jour ainsi que les recherches de cours des animateurs sur le département.



3) Commission Formation Dirigeants

Ses membres : Danielle Hatrait et Marthe Hidier.

Bilan des stages de la saison 2021-2022 :

Les 2 stages ont été proposés en Visio conférence. 2 Formations prévues dont 2 réalisées pour **27** Dirigeants stagiaires représentant **14** Associations et **3** heures de formation.

- **D1 - Appréhender la rupture du contrat de travail**
Samedi 16 octobre 2021
16 dirigeants ont participé représentant **10** associations
- **D2 - Responsabilité et Assurances de l'association**
Samedi 19 mars 2022
11 dirigeants ont participé représentant **7** associations

4) Commission Activités Physiques de Pleine Nature - Martine Laroche, responsable.

Ses membres : Liliane Besnard, Michel Debelleix, Odile Galichet et Martine Laroche. Pour 2021-2022, 6 réunions se sont tenues au Codep78, d'autres en visio.

Dimanche 17 octobre 2021 : Randonnée départementale - Vallée de Chevreuse

L1- Stage de randonnée en Auvergne : Lundi 30 mai au vendredi 3 juin 2022

Ce stage Loisirs a rencontré un grand succès. 40 personnes ont participé.

La Semaine **dans les Alpes** initialement prévue du 25 juin au 2 juillet 2022 dans le massif des Bauges a été annulé.

5) Commission Technique - Myriam Taprest, Responsable

Ses membres : Valérie Bléton, Sabine David, Marjolaine Lebret, Marthe Hidier et Myriam Taprest.

5 réunions ont pu se tenir et se dérouler au Codep78.

Bilan des Stages Techniques 2021-2022 :

1 stage Technique pour **11** stagiaires et **3** heures de formation.

Diversifier ses séances cardio et de renforcement musculaire

Samedi 14 mai 2022 avec Miloud Yousef, Conseiller Technique régional.

Nous finissons la saison avec 3 membres.

Merci à Valérie pour ce temps passé avec nous et nous souhaitons bonne continuation à Marjolaine dans le sud de la France.

Pour la saison 2021-2022, 153 animateurs et 1 animateur dirigeant ont pris leur licence EPGV.

6) Commission Développement

Rencontres personnalisées / aides et accompagnement des clubs (Florence Devillers et Didier Marchessaux) :

- Association GV "Marche Nordique, Bien être" à Plaisir : 1 dirigeant + 1 animatrice reçus au Codep78 en octobre 2021 : Echanges et conseils sur la



création, l'organisation, le financement et la mise en place de séances A.P.A.

- Association GV "Full Form" Aubergenville : 2 dirigeants reçus au Codep 78 en février 2022 : Echanges sur le fonctionnement général, aide à la réorganisation du système d'inscription et de paiement, définition et valorisation des séances et réalisation d'une plaquette de communication personnalisée.
- Section GV de la MJC Conflans Ste Honorine : 1 dirigeante + 1 animatrice rencontrées dans leurs locaux en février 2022: Echanges sur le fonctionnement général, organisation d'un "atelier équilibre" et prêt de matériel pédagogique pour séances public enfant.
- Association GV Mareil sur Mauldre : Présidente et nouvelle élue rencontrées dans leurs locaux en février 2022. Echanges sur le fonctionnement général, présentation de la Fédération et des services du Codep 78, contrats des animateurs, management des éducateurs, définition et valorisation des cours, remise de supports de communications (plaquettes EPGV).
- Association "GV Maurepas" : Présidente et 2 nouveaux élus reçus au Codep78 en mars 2022. Echanges sur le fonctionnement général, présentation de la Fédération et des services du Codep 78, aide au projet associatif.
- Association GV "OBAM" du Mesnil Saint Denis : présidente et une nouvelle élue reçues au Codep78 en mars 2022. Echanges sur le fonctionnement général, présentation Fédération et des services du Codep 78, conseils planning des cours, tarifs, aide demandes subventions, objectifs et projet associatif, organisation équipe des élus, tâches et missions.
- Association GV "Gym Forme Santé Limay": Présidente rencontrée en visioconférence en mars 2022. Echange sur les difficultés et les réussites du club, des aspirations, envies et déceptions pour proposer des conseils adaptés à mettre en pratique.
- Association "GV Orgerus" : Présidente rencontrée à son domicile en avril 2022. Echanges sur le fonctionnement et la gestion de l'association puis analyse des difficultés rencontrées suite à la crise sanitaire. Proposition d'une nouvelle activité extérieure marche Nordique ou "Bungy Pump en vue du remplacement d'une activité en perte de vitesse.
- Future nouvelle Association GV située à Rosny sur Seine : Présidente reçue au Codep 78 en mai 2022 : présentation du réseau EPGV et des services proposés, réalisation d'une nouvelle plaquette de communication personnalisée pour la rentrée 2022-2023, nombreux conseils et outils en vue d'un meilleur fonctionnement du club. Cette association s'est affiliée en septembre 2022.
- Association GV «Energym Saint Cyr L'Ecole" : Présidente et sa nouvelle équipe de dirigeantes élues rencontrées au Codep 78 en juillet 2022. Présentation du réseau EPGV et des services proposés en lien avec l'accompagnement attendu par la future nouvelle présidente, conseils sur le management des éducateurs, définition et valorisation des cours proposés, organisation équipe des élus,



tâches et missions.

Communication, promotion des séances APA et Bien vieillir Équilibre :

Le Codep EPGV 78 a équipé de gilet "FFEPGV Coach Sport-Santé" 19 éducateurs sportifs impliqués depuis plusieurs années dans l'encadrement de séances Activités Physiques Adaptées, Affection Longue Durée et/ou Senior et maintien de l'autonomie.

Cette action vise à mieux identifier nos actions "Sport-Santé" et ainsi promouvoir le mouvement sportif EPGV pour son engagement auprès de tous les publics.

7) Délégation Senior 2020/2021 - Karine Doucet-Ferru, déléguée Seniors

Concernant les ateliers équilibre programmés de septembre à décembre 2021 : Tous ont été annulés et dirigés vers d'autres opérateurs suite à la rupture de partenariat avec le PRIF. (Prévention Retraite en Ile-de-France).

En février 2022, le partenariat a été repris sous certaines conditions. Le PRIF nous a demandé de mettre en place 3 ateliers en distanciel et 1 en présentiel.

Du mois d'avril au mois de juin 2021, Michaëla Conte a animé un atelier équilibre sur Conflans Ste Honorine et pérennisé cet atelier en cours Bien Vieillir.

En parallèle, pas de participant éventuel intéressé par les ateliers en distanciel, malgré la communication faite par les mutuelles à la demande du PRIF.

Nous avons ainsi obtenu l'autorisation au cours de l'été 2022 de transformer les ateliers en distanciel en atelier en présentiel, 3 + 1 au total, à mettre en place avant décembre 2022.

En réponse à un appel à projet de développement sénior lancé par le Comité Régional EPGV, 2 cours "découverte du Bungy Pump" (1 senior actif et 1 senior Bien Vieillir) ont été animés sur 12 semaines sur Magnanville. Les 2 cours ont été pérennisés pour la saison 2022 /2023.

Une aide financière du Comité Régional EPGV Ile de France a permis de mettre en place un atelier mémoire sur Bonnières sur Seine en juin et juillet 2022.

Projets en cours - Saison 2022-2023 (du 1er septembre 2022 au 31 août 2023)

Les Commissions, en pleine détresse, fonctionnent au ralenti faute de membres bénévoles suffisants.

Nous appelons à candidature bénévole pour venir nous rejoindre et travailler ensemble. Venez nous rejoindre !

1) Commission Administration

Saison 2022-2023 jusqu'à l'AG du 4 février 2023

Nous répondons à vos questions et nous vous aidons dans la gestion de votre association.

N'hésitez pas à contacter votre Codep ou Danielle Hatrait, si vous avez des problèmes à



résoudre, dans tous les domaines. Le service Juridique de la Fédération est également à l'écoute. Nous pouvons vous fournir de nombreux documents afin de vous aider dans vos tâches quotidiennes.

Danielle Hatrait fait appel à candidature pour venir aider cette commission en recherche de membres.

2) Commission Communication

Saison 2022-2023 jusqu'à l'AG du 4 février 2023

- Poursuite d'élaboration de **Brèves** en fonction de l'actualité.
- **Le Site Internet du Codep78**, Mise à jour régulière.
N'hésitez pas à aller le consulter : <https://www.codepepgvyvelines.com>

Danielle Hatrait fait appel à candidature pour venir aider cette commission en recherche de membres.

3) Commission formations Dirigeants

Saison 2022-2023 jusqu'à l'AG du 4 février 2023

Le Comité Régional EPGV IDF propose un accompagnement mensuel pour tous les dirigeants des associations d' Ile de France. Cet accompagnement a débuté en septembre 2022.

Il s'agit d'un partage d'expérience sur des thématiques diverses.

Le Codep 78 s'associe à cette démarche. Cela ne retire pas l'accompagnement du Codep78 aux dirigeants des associations du département.

Les thématiques sont prévues en soirée à 18h30 pour une durée d'1h à 1h30 maximum en Visio via Teams.

Un rappel est fait par le Coreg avant la visio et transmis par le Codep78. Les dirigeants peuvent poser leurs questions sur la thématique mensuelle proposée.

Danielle Hatrait fait appel à candidature pour venir aider la commission du Codep 78 en recherche de membres.

4) Commission Activités Physiques de Pleine Nature

Saison 2022-2023 jusqu'à l'AG du 4 février 2023

2 Randonnées départementales sont prévues :

- Dimanche 16 octobre 2022, Autour de la Roche Guyon
- Dimanche 16 avril 2023. Autour de Rambouillet.

Martine Laroche fait appel à candidature pour venir aider cette commission en recherche de membres.

5) Commission Technique

Saison 2022-2023 jusqu'à l'AG du 4 février 2023

- Journée du dimanche 18 septembre 2022

Faute d'un nombre suffisant d'inscriptions, cette journée a été annulée et reportée.

- Révision des gestes qui sauvent : Samedi 15 octobre 2022
- Idées novatrices pour optimiser et varier ses séances de renforcement musculaire et cardio : Dimanche 22 janvier 2023.



À venir :

- Yoga avec sangle et brique, le dimanche 16 avril 2023.

Myriam Taprest fait appel à candidature pour venir aider cette commission en recherche de membres.

6) Commission Développement

Saison 2022-2023 jusqu'à l'AG du 4 février 2023

Poursuite des accompagnements.

7) Délégation Seniors - Projets 2022-2023

Saison 2022-2023 jusqu'à l'AG du 4 février 2023

De septembre à décembre 2022 :

A ce jour, l'objectif est atteint puisque les ateliers suivants sont en cours :

- Saint-Nom-la-Bretèche, animé par Pascale Dumas,
- Les Essarts-le-Roi, animé par Marie-Christine Hirt,
- Sartrouville, animé par Sylvie Guyader Desprees,
- Magnanville, animé par Karine Doucet-Ferru.

Aucun projet 2023 à ce jour.

En attente d'informations et d'une réunion avec le Comité Régional EPGV Ile de France pour connaître les nouvelles modifications de partenariat avec le PRIF (Prévention Retraite en Ile-de-France).

Question de l'association A078140 - Louveciennes

La prise de licence animateur est-elle obligatoire ?

Réponse : La Fédération dit que tout éducateur doit être licencié. Il y a une obligation statutaire. Le dirigeant peut imposer à son animateur d'être licencié.

Question de l'association A078044 - Triel - Chanteloup

Nous remboursons la moitié de cette licence animateur, est-ce que d'autres associations le font ?

Réponse : Oui. Il est possible qu'elle soit remboursée par l'association. Nous vous conseillons de la rembourser.

Question de l'association A078025 - Sartrouville

Le Yoga est rattaché à la Culture. Le professeur de Yoga doit-il prendre une licence animateur ?

Question de l'association A078022 - Maurepas

Même type de question pour un professeur de danse country. Doit-il prendre une licence animateur ?

Réponse : La licence EPGV doit être prise. La seule différence est que ces personnes ne fournissent pas de carte professionnelle.

Vote n° 3 : 326 voix "Pour"

**Le rapport d'activités 2021-2022 et projets en cours
sont approuvés à l'unanimité.**



IV. Rapport financier 2021-2022 - Actualisation du Budget 2022-2023 et rapport du vérificateur aux comptes.

Cf. Documents financiers en annexe.

Rapport du vérificateur aux comptes :

Maria Bienvault, Présidente de l'association A078072 Les Essarts-le-Roi, est venue contrôler les comptes au Comité Départemental le 18 novembre 2022. Elle nous présente sa vérification et son rapport que vous trouverez en annexe.

Le trésorier et la présidente remercient Maria pour ce travail.

Principales Recettes:

Nous avons comptabilisé 11 619 licenciés pour 64 associations affiliées au 31 août 22 avec 4 demandes de licences collectives.

Janvier 2022 : Dans le cadre du **Plan de Sauvegarde des clubs**, le COREG EPGV Ile de France a effectué le virement de 21 000€ qui a été reversé aux 14 associations qui avaient monté et présenté un dossier au Codep.

Subventions :

- FFEPGV : AFPT (Accompagnement Fédéral des Projets Territoriaux);
- Conseil Départemental : Convention d'Objectif et Conférence des financeurs;
- Agence Nationale du Sport : PSF (Projets Sportifs Fédéraux).

Principales Dépenses:

Le Codep EPGV 78 a reversé à chaque association affiliée en 2021-2022 une "**aide exceptionnelle Covid-19**" de 1€ par licence enregistrée sur la saison 2020-2021. Ce qui représente un montant total de 9 841,00€.

Une **aide** spécifique sur la pérennisation des cours **A.P.A et Bien vieillir équilibre** a été versée à 10 associations pour un montant total de 3 900€.

RAPPEL

- 50% du coût de l'**affiliation** de votre association pour la saison 2021-2022 a été pris en charge par la Fédération;
- La **part départementale est restée inchangée à 5€;**
- Pour toute licence saisie et payée au 31 décembre de chaque année, un **reçu fiscal** a été et sera délivré par la Fédération.

Il permet de déduire des impôts « Ligne 7UF » un % du coût de la licence hors assurance et part départementale.

Le résultat de l'exercice 2021-2022 est positif de 2 065€.

a) Réactualisation du Budget 2022-2023

Cf. Documents financiers en annexe

Les principales recettes :

Les licences : Courant janvier 2023, le nombre de licences saisies et payées s'élève à 12 042.

La **part départementale** est restée **inchangée à 5€.**

Subventions reçues et/ou à recevoir :



- FFEPGV : AFPT (Accompagnement Fédéral des Projets Territoriaux);
- Conseil Départemental : Convention d'Objectif et Conférence des financeurs;
- Agence Nationale du Sport : PSF (Projets Sportifs Fédéraux).

Les principales dépenses :

- Salaires et charges sociales;
- Charges de fonctionnement du Codep EPGV 78;
- Reversement part de licence à la FFEPGV et Comité Régional.

Vote n° 4 : 326 voix "Pour"

Le rapport financier 2021-2022 et le rapport de la vérificatrice aux comptes sont approuvés à l'unanimité.

V. Budget prévisionnel 2023-2024

Le budget prévisionnel est calculé sur la base de 15 500 licences pour 2023-2024.

Les principales recettes :

La part départementale reste inchangée à **5€**.

Par contre , elle sera probablement augmentée d'au moins de 0,10 € pour la saison 2024-2025.

Les Subventions : Nous espérons le maintien des subventions comme en 22-23.

- FFEPGV : AFPT (Accompagnement Fédéral des Projets Territoriaux);
- Conseil Départemental : Convention d'Objectif et Conférence des financeurs;
- Agence Nationale du Sport : PSF (Projets Sportifs Fédéraux).

Les principales dépenses :

Le prix de la licence fédérale a été décidé lors de l' AG Fédérale qui s'est déroulée les 27 et 28 janvier 2023. Son coût est resté identique pour 2023-2024 soit 23€ / Adulte et 18€ / Enfant.

Les salaires et charges sociales sont estimés à : 101 000€

La part reversée au Comité Régional EPGV Ile de France sera de 1,20€ en 2023-2024.

Charges de fonctionnement prévisionnelles estimées : 27 000€

VI. désignation des vérificateurs aux comptes

Le Comité Départemental appelle à candidature pour la vérification des comptes pour la saison 2022-2023.

Maria Bienvault, Présidente de l'association des **Essarts-le-Roi** et Monsieur **Daniel Cordier**, trésorier de l'association GV de **Maurepas** se présentent pour la vérification des comptes de la saison 2022-2023.

Nous les en remercions.

Question de l'association A078140 - Louveciennes

Pourquoi y-a t-il une augmentation du montant prévisionnel de la masse salariale ?

Réponse : C'est une prévision d'augmentation autour de 6% de toutes les charges.



Lors de vos assemblées générales, nous vous invitons à penser aussi à faire voter l'augmentation de vos cotisations pour faire face à l'accroissement des charges salariales.

Question d'une dirigeante dans la salle

Qui décide de la part départementale ?

Réponse : Les membres du Comité Directeur du Comité Départemental 78 décident de la part départementale à appliquer. Elle est ensuite proposée à l'assemblée générale et soumise à votre vote.

Question de l'association A078111 - 7 Mares GV

La part de la licence reste-elle à 23€ pour la saison prochaine ?

Réponse : Oui.

Intervention de Didier Marchessaux sur le thème des subventions pour les associations :

Les **subventions** sont généralement des ressources publiques permettant le financement de projets ou de fonctionnement.

- **Le Conseil Départemental 78** accorde une subvention annuelle aux associations de sport fédéral.

Il s'agit d'une subvention annuelle de fonctionnement fixée au prorata du nombre de licenciés déclarés auprès de la Fédération pour la saison sportive précédente. La demande s'effectue en ce moment sur le portail des subventions du Conseil Départemental 78, jusqu'au 13 février 2023.

- La **subvention municipale** de fonctionnement peut être accordée à toute association. Rapprochez-vous de votre mairie.
- Toutes les demandes de subvention "**Plan Sportif Fédéral - PSF**" des clubs doivent être déposées sur "Le compte-asso", pour la FFEPGV.

La Fédération EPGV vérifie l'éligibilité et aura la charge de l'instruction des dossiers des associations, affiliées à la FFEPGV pour l'Agence Nationale du Sport.

- La **Conférence des financeurs**

Cette demande de subvention concerne les associations qui mènent des actions principalement auprès des personnes âgées et de public spécifique (+ de 60 ans, handicap et ALD) dans le département des Yvelines.

Vote n° 5 : 326 voix "Pour"

Le Budget prévisionnel 2023-2024 et la désignation des vérificateurs aux comptes sont approuvés à l'unanimité.



VII. Appel à candidature pour rejoindre une Commission

Nos Commissions sont en pleine détresse. Nous recherchons à renforcer nos équipes de bénévoles. Il est urgent de venir les rejoindre.

Un membre de commission n'est pas un membre élu, il n'assiste pas aux réunions du Comité Directeur.

" Vous avez un peu de temps libre et des idées à partager, SVP, venez nous rejoindre."
→ **Aucune candidature.**

VIII. Appel à candidature pour rejoindre le Comité Directeur

Le Comité Directeur du CODEP 78 se compose de membres responsables d'une Commission et de membres responsables du Bureau (président, secrétaire, trésorier). Afin que les tâches puissent être partagées , s'il vous plait, rejoignez-nous.

IX. Election des membres du comité Directeur Départemental

Le Comité Départemental EPGV des Yvelines est administré par un Comité Directeur, composé de :

- Madame Brigitte Giffard, Présidente
- Monsieur Joseph Barbaro, Trésorier
- Madame Danielle Hatrait, Secrétaire Générale
- Madame Martine Laroche, Responsable de la Commission Activités Physiques de Pleine Nature
- Madame Jocelyne Marteau, présidente de l'association 7 Mares GV
- Madame Myriam Taprest, Responsable de la Commission Technique.

Qui souhaite nous rejoindre ?

→ **Aucune candidature.**

Vote n° 6 : Pas de vote

Aucune candidature

X. Assemblées Générales du COREG Ile de France et de la Fédération

Madame Brigitte Giffard a représenté le Codep EPGV 78 lors de l'Assemblée Générale du Comité Régionale EPGV Ile de France le mardi 6 décembre 2022. Didier Marchessaux, salarié, a été invité.

Madame Brigitte Giffard a représenté le Codep EPGV 78 lors de l'Assemblée Générale Fédérale - FFEPGV - du 27 et 28 janvier 2023 à Créteil (94). Madame Jocelyne Marteau, membre du Comité Directeur, était sa suppléante.



XI. Questions diverses

Questions reçues par e-mail de l'Association GV Maurepas - A078022

1. Arrêts maladie durant la saison 2021-2022 : est-ce que les associations ont encore des dossiers d'arrêt maladie de cette période non traités par la CPAM ?
2. Clôture de dossier d'arrêt maladie par la CPAM pour un salarié multi employeur : J'ai un cas de dossier pour une salariée multi-employeur qui a été clos par la CPAM alors que je n'ai eu aucun retour par rapport à la subrogation pour cette salariée : est-ce un cas exceptionnel ou d'autres associations ont-elles connu ce type de problème ?
3. Traitement des dossiers d'arrêt maladie par Chorum : quel est le délai moyen constaté pour le traitement d'un dossier par Chorum ? Y a-t-il aussi un nombre important de dossiers de la saison 2021-2022 non traités ?

Réponses :

Il est constaté que des associations employeurs n'établissent pas l'attestation de salaire lors d'un arrêt maladie d'un salarié.

Il est impératif que toutes les associations employant la même salariée établissent cette attestation.

Nous rappelons qu'en cas d'arrêt de travail, l'employeur doit transmettre une attestation de salaire à la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) du salarié. C'est à partir de cette attestation que la CPAM détermine le droit aux indemnités journalières du salarié et en calcule le montant.

La traitement des dossiers par Chorum est long.

Il est conseillé de se rapprocher de Chorum dans le traitement des dossiers en cours.

Questions reçues par e-mail de l'association Sports et Culture à Nezel, A078101.

1. Le contrat républicain
2. Le maintien de salaire en cas d'arrêt de maladie est-il obligatoire?
3. Le reçu fiscal pour déduction impôt suite à licence

Réponses :

1- Le contrat d'engagement républicain a été mis en place par la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.

Il a pour objet de préciser les engagements que prend toute association qui souhaite : solliciter une subvention publique ; demander un agrément d'Etat ou la Reconnaissance d'Utilité Publique.

Cf. Info Juridique n° 153 - Février 2022

2- Les associations doivent faire une demande de subrogation car elles sont dans l'obligation de maintenir le salaire net pour les animateurs ayant plus d'un an d'ancienneté.

Par ailleurs, si les associations ne demandent pas la subrogation elles devront estimer les indemnités journalières que le salarié percevra ce qui sera source d'erreur importante.

Par ailleurs, dans les cas de multi-employeurs, tous les employeurs doivent opter pour le même régime sinon le dossier du salarié ne peut pas être traité par la caisse primaire d'assurance maladie.

Cf. Art 4.3.1 de la CCNS Absences pour maladie

Fiche Guide l'emploi FFEPGV "La maladie - l'arrêt de travail"



3- Chaque licencié EPGV aura la possibilité de déduire de ses impôts sur le revenu 66% du coût de la licence, déduction faite du coup de l'assurance.

Pour les licences délivrées à partir du 1er janvier 2022, les reçus seront délivrés pour l'année fiscale 2022 par la Fédération EPGV.

Pour les licences délivrées à partir du 1er janvier 2023, les reçus seront délivrés pour l'année fiscale 2023 par la Fédération EPGV.

Cf. Info Juridique n° 155 et 156 Avril 2022

Côté Club n° 56, pages 6 et 7.

Question de l'association A078022- Maurepas

Où en est le diplôme fédéral ?

Réponse : Le diplôme fédéral n'existe plus. Aujourd'hui, nous parlons du Certificat de Qualification Professionnel (CQP). Nous avons encore des animateurs diplômés fédéraux. Les éducateurs pouvaient demander un CQP par équivalence jusqu'en janvier 2022. L'animateur, diplômé fédéral EPGV, peut continuer à exercer sur ses publics avec une carte professionnelle, à jour, dans une association affiliée EPGV.

Question de l'association A078055 - Plaisir

Y aura-t-il un événement style "Yvelinoise" ?

La licence Tremplin peut-elle être mise en place au 1er avril ?

Réponse : Nous pensons à un événementiel intergénérationnel accueillant dirigeants, animateurs et adhérents.

La licence Tremplin est mise en place par la Fédération à partir du 1er mai. Nous leur avons déjà demandé.

Question de l'association A078140 - Louveciennes

Quelqu'un a-t-il un retour positif du projet AssoConnect ?

Réponse : Il vous faudra prendre en charge les frais. La FFEPGV ne paiera plus le logiciel AssoConnect.

Intervention d'une dirigeante de l'association de la Celle Saint Cloud :

L'association l'utilise essentiellement pour la comptabilité.

Question de l'association A078005 - Limay

Avez-vous des demandes concernant le coupon sport dématérialisé ?

Réponse : Les coupons sport sont des bons permettant de payer une licence, une adhésion à une association sportive ou à un club sportif. Il faut aller sur la plateforme. A notre connaissance, cela fonctionne bien. Sachez qu'il y a des frais.

Question de l'association A078017 - Versailles Porchefontaine

Allez-vous fournir d'autres informations pour développer la communication ?

Réponse : Oui, lors des rendez-vous du dirigeant. Le Comité Régional EPGV envisage des formations en 2023-2024.

Question de l'association A078118 - Plaisir les Gâtines

Faut-il déclarer un emploi bénévole qui remplace 1 animateur ? Comment faire ?

Réponse : Le remplacement par un bénévole doit être exceptionnel, soudain et occasionnel. Le dirigeant est responsable de la sécurité de ses adhérents. Il existe la formation "Remplacement Occasionnel Bénévole" - ROB. La prochaine est mise en place dans le département 77 en avril 2023.



Question de l'association A078025 - Sartrouville

L'association peut-elle faire appel à 1 auto-entrepreneur très occasionnellement ?

Réponse : Sur 1 stage d'une découverte d'activité comme évoqué, cela est possible.

Question de l'association A078028 - Voisins le Bretonneux

Et en cas d'un remplacement occasionnel ?

Réponse : Non, pour un remplacement occasionnel de l'un de vos salariés malades, absents. Il faut faire un CDD, même pour 1 heure de remplacement.

XII. Paroles à nos invités

Mehdi Vigneron - Conseiller Technique Régional EPGV

Mehdi présente le Comité Régional EPGV Ile de France et remercie le Comité Départemental pour l'invitation.

Il présente son poste au Comité Régional. Il rappelle que notre département 78 est celui qui représente le plus de Clubs sur l'Ile de France.

Au Comité Régional à Paris, ils recherchent aussi des dirigeants.

Le Coreg propose des formations Dirigeants, les formations diplômantes, certifiantes pour les animateurs. Ils ont beaucoup de partenariat. Cela peut rendre l'adhésion à l'EPGV attractive.

L'événementiel à venir est le Fit and Fun, le dimanche 12 mars 2023 au parc nautique sur l'île Monsieur à Sèvres (92). Le coût est de 20€.

Jacques Giffard - Vice-Président Sport et Citoyenneté et Responsable commission Jeunes et Sport - CDOS

Monsieur Giffard présente le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines et ses missions. Chaque élu du CDOS est référent de certains comités départementaux.

Il remercie le Comité Départemental EPGV 78 pour son invitation. Il remarque et note l'augmentation du nombre des adhérents et le souhait de formation pour les dirigeants.

Il rappelle à tous qu'il faut sensibiliser les élus locaux, les parents sur le problème de la sédentarité de nos jeunes et garder les bonnes habitudes d'activités sportives dans le cadre associatif.

Le CDOS se charge de faire remonter au Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) le problème de la médecine du travail, les problèmes rencontrés avec les coupons sports, les questions et les inquiétudes du CODEP EPGV 78.

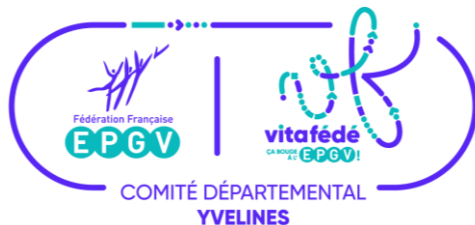
XIII. prochaine Assemblée Générale

Notre prochaine Assemblée Générale sera électorale.

Celle-ci est prévue le samedi 25 novembre 2023. Qui peut nous recevoir ?

→ L'association d'Aubergenville se propose de nous recevoir et prévoit de réserver la salle auprès de sa municipalité.

Les associations de Magnanville et de Saint-Cyr-l'École ont également proposé de nous recevoir.



XIV. Clôture de l'Assemblée Générale

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, Brigitte Giffard remercie tous les participants et clôt l'Assemblée Générale Ordinaire.

Brigitte Giffard
Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Brigitte Giffard' with a large, stylized initial 'B' below it.

Danielle Hatrait
Secrétaire Générale

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Danielle Hatrait' with a large, stylized initial 'D' below it.

Annexe : Bilan au 31 août 2022

CODEP EPGV78
12, rue du chemin aux boeufs
78990 ELANCOURT

BILAN AU

31/08/2022

	BRUT	AMORTIS	NET	N-1		NET	N-1
ACTIF					PASSIF		
IMMOBILISATIONS	0	0	0	225	CAPITAUX PERMANENTS	129 283	126 478
					CAPITAUX PROPRES	104 195	102 130
					Report à nouveau	102 130	74 696
					Résultat exercice	2 065	-17 539
					Réserves	0	44 973
					PROVISIONS		
Autre titre immobilisé, SICAV					Provisions pour retraite	25 088	24 348
Dépôt de garanti				225			
CREANCES	0	0	432	183	Dettes	20 089	26 131
Etat	0		0		Fournisseurs divers	873	0
Produits à recevoir	0		0		Fournisseurs factures non parvenues	9 953	9 953
Charges constatées d'avance			432	96	Etat- Prélèvements à la source	0	0
Salaires net	0		0	88	Organisme sociaux	8 154	5 228
TRESORERIE	0	0	157 660	152 925	Charges à payer	1 109	10 950
Compte courant (LCL)			0	0	Comptes de régularisation	8 720	724
Compte courant (CM)			31 093	27 708	Produit constaté d'avance	8 720	724
Placement trésorerie (livret A)			101 007	100 134			
Compte de SICAV			25 560	25 083			
Placement trésorerie (livret)			0	0			
TOTAL ACTIF	0	0	158 092	153 333	TOTAL PASSIF	158 092	153 333

Annexe : Compte de résultat au 31 août 2022

		Total Comptabilité N(2021-2022)	%	Total Comptabilité N(2020-2021)	Ecart N-(N-1)
	PRODUITS	373 652	100%	302 807	70 845
1	70 Ventes	14 164	3,8%	294	13 870
2	7080000000 Produits activite association	14 164	3,8%	294	13 870
4	74 Subventions	36 832	9,9%	28 139	8 693
5	7400000000 Subventions Conseil Régional	10 500	2,8%	0	10 500
	7410000000 Aide à la formation AFPT	12 792		11 040	
	7420000000 Subvention conseil départemental	13 540		7 000	
	7460000000 Autres subventions	0		10 099	
7	75 Produits gestions divers	322 404	86%	274 149	48 255
8	7560000000 Licences et adhésions	322 404	86%	273 747	48 657
9	7580000000 Produits divers	0	0%	402	-402
11	76 Produits financiers	252	0,1%	225	27
12	7620000000 Produits financiers non taxables (livret09/21 à 08/22)	252	0,1%	225	27
14	77 Produits exceptionnels	0	0%	0	0
15	7710000000 Produits exceptionnels exercice	0	0%	0	0
16	7720000000 Produits exceptionnels exercice antérieur	0	0%	0	0
	CHARGES	371 587	100,0%	320 346	51 241
18	60 Achats - fournitures	1 187	0,3%	1 111	76
19	6011000000 Fournitures non stockables (eau, énergie...)	330	27,8%	0	330
20	6063000000 Fournitures entretien petits équipements	799	67,4%	986	-187
21	6064000000 Fournitures de bureau	58	4,9%	125	-67
22	6070000000 Achat articles	0	0,0%	0	0
23					
24	61 Services extérieurs	7 651	2,1%	7 733	-82
25	6135000000 Location mobilière (photocopieuse)	1 851	24,2%	1 495	356
26	6140000000 Charges locatives	1 740	22,7%	1 505	235
27	6150000000 Entretien, réparations, maintenance	3 421	44,7%	4 246	-825
28	6160000000 Assurances	568	7,4%	487	81
29	6181000000 Documentation	70	0,9%	0	70
30	6185000000 Frais colloques, séminaires confér.	0	0,0%	0	0
31					
32	62 Autras services extérieurs	18 824	5,1%	12 176	6 648
33	6226000000 Honoraires	565	3,0%	565	0
34	6230000000 Publicité, relations publiques, cadeaux, pourboires, publications	0	0,0%	4 748	-4 748
35	6250000000 Frais déplacements, missions, frais d'AGO codep, fédération	3 254	17,3%	3 593	-339
36	6260000000 Frais postaux et télécom	1 350	7,2%	1 648	-298
37	6265000000 Site internet	480	2,55%	400	80
38	6270000000 Services bancaires	146	0,77%	65	81
39	6280000000 Formations, stages	13 030	69,2%	1 157	11 873
40					
41	63 Impôts et taxes	0	0,0%	110	-110
42	63130000 TAXE FORMATION	0	0,0%	110	-110
42	64 Salaires et charges	90 680	24,4%	85 212	5 468
43	6410000000 Rémunération personnel	67 375	74,3%	65 133	2 242
44	6414000000 Indemnités et avantages divers	1 700	1,9%	0	1 700
45	6451000000 URSSAF	20 863	23,0%	19 355	1 508
46	6453000000 Retraite	0	0,0%	0	0
47	6457000000 Prévoyance, mutuelle	517	0,6%	546	-29
48	6475000000 Médecine du travail	224	0,2%	178	46
49	6480000000 Autres charges du personnel (uniformation)	0	0,0%	0	0
50	65 Frais de gestions divers	246 413	66,3%	213 912	32 501
51	6570000000 Dons, aide, subventions versées par l'association	5 000	2,0%	0	5 000
52	6580000000 Autres frais gestion courante (cotisations, licences, aides diverses,...)	241 413	98,0%	213 912	27 501
53					
54	66 Charges financières	0	0,0%	4	-4
55	6600000000 Charges financières	0	0,0%	4	-4
56					
57	67 Charges exceptionnelles de gestion	92	0,0%	88	4
58	6710000000 Charges exceptionnelles exercice	92	0,0%	88	4
59	6720000000 Charges exercices antérieurs	0	0,0%	0	0
60					
61	68 Dotation	6 740	1,8%	0	6 740
62	6815000000 Dotation provisions retraite	6 740	100,0%	0	6 740
63	6820000000 Dotation aux provisions	0	0,0%	0	0
64					
65	69 Impôts sur les bénéfices	0	0,0%	0	0
66	6950000000 Impôts sur les bénéfices	0	0,0%	0	0
67					
68	RESULTAT FINAL	2 065		-17 539	19 604

Annexe : Budget prévisionnel 2023-2024

AFFECTATIONS	BUDGET Réalise 2021/2022	BUDGET Prev 2022/2023	BUDGET Prev 2023/2024
- BASE EFFECTIF	11 619,00	13 000,00	15 500,00
Cotisations Adherents 28€	320 375,00	364 000,00	434 000,00
- Reversement licences fédérales	-227 291,50	-258 830,00	-308 605,00
- Reversement COREG	-10 379,25	-12 232,50	-13 650,00
- Reversement adhésions des associations	-1 600,00	-1 600,00	-1 600,00
Corrections et subventions*****	11 000,00		
Net CODEP sur Licence	92 104,25	91 337,50	110 145,00
- Stages cadres animation	1 000,00	1 000,00	1 000,00
- Stages dirigeants	1 000,00	1 000,00	1 000,00
- Stages loisirs	1 000,00	1 000,00	1 000,00
- Achats articles promotionnels	1 000,00	1 000,00	1 500,00
- Frais des Commissions	1 000,00	1 000,00	1 500,00
- Aides aux développement des activités	1 500,00	1 500,00	2 000,00
- Aides aux développement des Associations	1 200,00	1 200,00	2 000,00
- Frais AG CODEP	400,00	400,00	500,00
- Frais AG Fédération	300,00	300,00	300,00
- Honoraires	600,00	600,00	600,00
- Salaires et charges sociales	91 000,00	95 000,00	101 000,00
- Déplacements	1 000,00	1 000,00	1 500,00
- Frais locations et fonctionnement local s	2 000,00	2 500,00	2 500,00
- Assurances	700,00	700,00	900,00
- Frais poste et téléphone	2 000,00	2 000,00	3 000,00
- Achats matériel et mobilier	1 000,00	1 000,00	1 000,00
- Fournitures administratives et diverses	600,00	600,00	1 000,00
- Maintenance entretien	2 000,00	2 500,00	2 500,00
- Documentation			
- Impression bureautique et photocopie	1 500,00	1 500,00	1 500,00
- Publications, relations publiques	1 500,00	1 500,00	2 500,00
- Frais financiers	80,00	80,00	80,00
- Travaux	500,00	500,00	500,00
- Aide salaire 7MGV + subv fonctionnement	1 250,00	0,00	
- Manifestation	1 000,00	1 000,00	3 000,00
- Projet gym cancer	3 000,00	3 000,00	3 000,00
- Projet développement senior			3 000,00
- Réserve	740,00	855,00	1 000,00
Charges de fonctionnement*	-118 870,00	-122 735,00	-139 380,00
NET Avant subventions	-26 765,75	-31 397,50	-29 235,00
Montant licence	22,50	23,00	23,00
Nombre d'associations	64	64	64
Part COREG/cotisations	1,05	1,10	1,20
SUBVENTIONS			
AFPT	12 792,00	11 629,00	11 927,00
Conseil Départemental	3 800,00	3 800,00	3 800,00
PSF	6 000,00	6 000,00	6 000,00
Conférence des Financeurs	6 000,00	8 000,00	8 000,00
	28 592,00	29 429,00	29 727,00
Produits financiers	252,00	1 500,00	
Resultats Prévisionnels	2 078,25	-468,50	492,00

Aide Covid, correction URSSAF etcc. 11 000,00



Annexe : Rapport vérificatrice aux comptes :

Rapport à l'Assemblée Générale

CODEP des Yvelines sur le contrôle des comptes de l'exercice 2021/2022

Mesdames, Messieurs,

Suite au mandat qui nous a été confié lors du comité directeur à la suite de l'assemblée générale du 27 novembre 2021 nous avons procédé, sur la base des documents présentés, à la vérification des comptes de la section pour l'exercice allant du 1^{er} septembre 2021 au 31 Août 2022

Le compte de pertes et profits présente un bénéfice de 2065 €.

Nous avons constaté que la trésorerie en Banque, Livret et Caisse, ainsi que le compte de pertes et profits concordent avec la comptabilité. Les contrôles effectués par pointages nous ont permis de constater l'exactitude de la comptabilité et l'existence de pièces justificatives probantes pour chaque opération vérifiée.

En conséquence, nous recommandons à l'assemblée générale d'approuver les comptes présentés, d'en donner décharge aux organes responsables et de remercier le trésorier pour son travail.

A Elancourt Le 18 novembre 2022

Les vérificateurs des comptes

(Nom et signature)

Maria Bienvault